Procès-Verbal du Conseil D'administration du 23 Novembre 2017

18H10 : Quorum atteint (24 présents) – Ouverture du C.A

1. **Désignation du secrétaire de séance** : FCPE

2. **Approbation du Procès-Verbal du CA du 29 Septembre 2017**
   Approuvé à l'unanimité 24 /24

3. **Répartition des membres par commission pour l'année scolaire 2017-2018**
   Chaque collège a pu remonter ses propositions de représentant au sein des différentes instances. Le Conseil d'Administration est sollicité pour valider la composition officielle des commissions.
   Décision : les membres du CA valident à l'unanimité la répartition proposée.
   VOTE : Pour 24 Contre 0 abstention 0

4. **Règlement intérieur du Conseil d'Administration**
   Les membres du CA sont invités à délibérer concernant le règlement intérieur qui régit l'organisation et le fonctionnement de cette instance. Ce document a été transmis avec la convocation.
   - **décision : Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité le règlement intérieur.**
     VOTE : Pour 24 Contre 0 abstention 0

5. **Création du Conseil de la Vie Collégienne (CVC)**
   - Le projet a été présenté lors du dernier CA en septembre 2017. Chaque membre a reçu un descriptif détaillé du document et a été invité à faire remonter ses éventuelles remarques. N'ayant eu aucun retour, le président rappelle la démarche avant de procéder au vote.
   - Pour l'essentiel, il s'agit de donner la parole aux élèves et d'élaborer des actions dans le cadre d'une structure collégiale.
   - Cette instance se réunira une fois par trimestre et sera préparée et animée par la responsable de la vie scolaire. Les élèves souhaitant s'y impliquer pourront le faire sur la base du volontariat (pas les délégués à priori).
   - Après échanges avec les différentes composantes du C.A, il semble nécessaire de renforcer la communication sur ce projet auprès des élèves, lors des temps de vie de classe. Les ambitions sont modestes et les projets émaneront des envies et énergies des élèves.
   - **Décision : Les membres du Conseil d'Administration valident la création du Conseil de la Vie Collégienne**
     VOTE : Pour 24 Contre 0, abstention 0

6. **Dispositif Devoirs Faits**
   - Ce nouveau dispositif gouvernemental a été annoncé tardivement et sans information sur les moyens alloués avec un temps très court pour le mettre en œuvre.
   - Néanmoins, ce dispositif a commencé à fonctionner au collège depuis quelques jours et s'adresse, comme le prévoient les textes aux collégiens repérés par les équipes pédagogiques et volontaires pour s'impliquer dans cette aide sur leur temps libre, à raison de 4 h/semaine/élève maximum.
     Fonctionnement :
     - des ressources ont été identifiées: 2 professeurs coordinateurs, 9 professeurs volontaires, AED + recrutement de 3 services civiques (1 effectif, 2 en attente de candidature).
     - le financement sera en partie pris sur ses fonds propres (HSE), car les dotations ne couvrent pas la totalité de l'année.
     - Les enseignants repèrent les élèves pour lesquels ce dispositif pourrait apporter une plus-value (choix sur critères pédagogiques et collégialement partagé).
     - La proposition est faite à la famille par le biais de l'élève (formulaire à compléter et retourner).
     - deux cycles sont prévus sur l'année (novembre – février et reste de l'année).
     - 2 séances d'1h par semaine par petit groupe (Maximum 8)
     - L'engagement est demandé pour les 2 séances/semaine sur l'ensemble du cycle avec contrôle d'assiduité.

     En réponse aux nombreuses questions posées, il est précisé que :
     - 136 élèves sont actuellement volontaires (12 refus) dans l'attente des dernières réponses des 3ème.
     - Les élèves font leurs devoirs avec l'appui d'un adulte volontaire et sont regroupés par classe ou par classe de même niveau. Un bilan mensuel sera transmis aux parents par les coordonnateurs.

     Si certains parents regrettent le manque d'information, la Direction précise que la communication se trouvait sur le site du collège et précise que l'énergie a été essentiellement consacrée à la mise en place du projet dans un temps contraint. **Le Principal remercie les enseignants et la Vie Scolaire pour leur mobilisation.**
     Les parents souhaitant que leur enfant bénéficie du dispositif peuvent-ils solliciter les professeurs ?

- Il est confirmé que le choix est fait par l'équipe enseignante et que le dispositif ne pourra pas matériellement bénéficier à tous les élèves.
- Il est délicat d'expliquer simplement des critères pédagogiques multifactoriels. Quand il y a choix, il y a toujours des déçus.

Les premiers retours semblent positifs mais il est souhaitable d'avoir plus de recul pour peaufiner l'analyse.

7. Questions financières

- Les membres du Conseil d'Administration sont sollicités pour donner leur accord pour la signature de plusieurs conventions :

- Maison Famille Rurale
- course en cours
- élargissement de l'agence comptable du lycée de la Colinière avec le Lycée de Carquefou

Décision : les membres du Conseil d'Administration autorisent le Principal à signer ces différentes conventions
VOTE : Pour 24 Contre 0 abstention 0

- recrutement de personnes en CUI (Contrat Unique d'Insertion)
Le collège peut encore bénéficier de 4 contrats avant fin 2017. les recrutements sont en cours dans l'attente de la décision du CA pour les finaliser. Les missions sont les suivantes : 2 pour l'entretien des locaux, 1 espaces verts 1 agent entretien maintenance accueil.
Décision : après en avoir échangé, les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité le recrutement de 4 personnes en CUI
VOTE : Pour 24 Contre 0 abstention 0

-Tarifs et Sorties Scolaires
Projets de sorties pour la classe de 5E

- Les membres du Conseil d'Administration sont sollicités pour statuer sur l'organisation d'une sortie au musée de Châteaubriant le 28 novembre suivi d'une visite du musée Dobrée le 15 décembre pour la classe de 5 E. Le budget prévisionnel est de **280 €**: transport en car + les tickets TAN. La contribution des élèves serait de 8 € celle du FSE de 2 € et le collège contribuerait à hauteur de 10 €.
  Décision : après en avoir délibéré, les membres du CA valident à l'unanimité le budget prévisionnel et les montants de contribution des projets de sorties pour la 5 E.
  VOTE : Pour 24 Contre 0 abstention 0

Projet de sortie théâtre de l'auditorium de l'école de musique pour les élèves de 6ème (Le médecin malgré lui)

- Les membres du Conseil d'Administration sont sollicités pour statuer sur l'organisation d'une sortie scolaire pour les classes de 6ème au théâtre de l'auditorium de Carquefou le 14 mars 2018 pour assister à la représentation de la pièce le « médecin malgré lui » : Pour un total de **2 460 €** (transport en bus) la contribution serait de 8 € par élève et 4 € pour le FSE, le collège contribuerait à 84 €
  Décision : après en avoir délibéré, les membres du CA valident à l'unanimité les le budget prévisionnel et les montants de contribution pour le projet de sortie au théâtre des 6ème
  VOTE : Pour 24 Contre 0 abstention 0

Budget Prévisionnel 2018

- **Cf document annexé à la délibération**
- Le budget est présenté avec un prélèvement de 18 504,53 € sur les fonds disponibles
  Décision : après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité le Budget Prévisionnel 2018 du collège et la liste des principaux achats
  - baladodiffusion (outil pédagogique pour les cours de langues vivantes) 2 000 €
  - vidéoprojecteur – En demande auprès du conseil départemental : 965 €
  - report de l'acquisition du véhicule validé en 2017 et qui sera réalisé en 2018
  - changement du bain marie du self (4 128 €) utilisé pour garder les plats au chaud pendant le service

  Les membres du Conseil d'Administration prennent acte des montants de contribution du FSE pour les sorties prévues pour l'année 2018 :
- Dans le département : 4€
- Hors département : 10€
- Echanges : 10€
- Voyages : 20 €

QUESTIONS DIVERSES DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES ET DES DELEGUES DES ELEVES

Pour l'AIPE :

Qui organise les stages de remise à niveau entre le CM2 et la 6ème ?

L'élémentaire indique que c'est le collège. Le collège indique quant à lui, que les informations actuelles stipulent que ces aides sont du ressort de l'élémentaire.

Avant cette rentrée scolaire, il y a eu un regroupement d'élèves sur l'école Louis Armand et certains élèves de l'école Pierre Stadler en ont aussi bénéficiées.

Classes euro : est-il prévu de rouvrir des classes euros ?

La direction doit échanger avec les équipes enseignantes et elle précise que si elle n'est pas contre l'idée, il convient de s'assurer de l'utilité des moyens engagés (DGH) et de se questionner sur les opportunités de continuation pédagogique dans les lycées.

- **Réintroduction du grec pour les 3èmes**

  Là aussi, pourquoi pas mais cette option nécessite une concertation avec les enseignants et doit tenir compte des moyens qui seront octroyés pour la rentrée prochaine.

Pour CAP élèves : les réponses ont été traitées avec l'ordre du jour

Pour la FCPE :

Tout en étant conscient de la complexité des contraintes d'organisation et des efforts faits pour trouver des compromis, l'association souhaite que la **vigilance soit maintenue pour des heures de réunions compatibles avec une participation réelle des parents** qui ont également des contraintes professionnelles.

Souhaits de renforcer la communication sur la plate-forme proposée par le Conseil Départemental permettant **d'offrir un panel d'offres de stage varié pour les élèves de 3ème** moins favorisés et qui manqueraient de réseau, mais également pour **inciter les parents du collèges à proposer des terrains de stage diversifiés**.

Réponse : La direction souhaite utiliser l'outil mis à disposition par l'hôtel du département et l'insérer sur le site du collège mais Il est précisé que cette plate-forme doit être utilisée en dernier ressort - En effet, il est souhaitable que les jeunes expérimentent d'abord les démarches auprès des entreprises qui les intéressent car mettre à disposition rapidement cet outil serait contreproductif à la démarche d'autonomie et de recherche qui sous-tendent le stage de 3ème.

- **Pour les délégués des élèves :**
  - **Certains demi-pensionnaires souhaitent que le restaurant scolaire propose des menus végétariens.**
    - Il est rappelé que la restauration scolaire n'est pas une obligation.
    - Ce qui est possible à court terme : les élèves qui le désirent peuvent demander un plat sans viande quand le menu le permet (viande non mélangée // lasagnes)
    - Ce qui peut être envisagé moyennant l'achat d'un frigo supplémentaire : donner la possibilité d'apporter un panier repas qui devra impérativement être déposé dans le frigo en arrivant. Ceci n'est pas applicable actuellement.
    - Compte tenu des moyens disponibles et du nombre de repas à fournir au quotidien, le collège ne peut proposer des menus à la carte. Seuls les menus PAI (pour raison médicales) sont pris en charge.
- **L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée il est 20h00**

Principal du Collège
Alain DESSAIVRE

Secrétaire de séance :
Isabelle LE BOT (FCPE)

le 11.12.17